

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale 68 a ouvert le 2 janvier 2006, 2009 étant la 4<sup>ème</sup> année de fonctionnement du service. Le SAVS s'est implanté au 1 Faubourg des

Vosges à WINTZENHEIM. Il fait partie des 10 SAVS à vocation généraliste sur l'ensemble du département du Haut-Rhin. Il est identifié comme relais de proximité de la MDPH sur le territoire des cantons de Wintzenheim et de Munster, se composant de 29 communes. La mission d'accompagnement dévolue aux SAVS (décret N°2005-223 du 11/03/05) a été complétée par une mission dite de service social spécialisé « accueil/évaluation/ orientation ».

### I° DEFINITION DES MISSIONS ET OBJECTIFS DU SAVS 68

#### MISSION 1 : Mission d'accueil.

Elle s'adresse à l'ensemble des personnes handicapées et à leurs proches sur le territoire du bassin de vie concerné.

- Favoriser l'accès de la personne handicapée aux dispositifs de droit commun,
- proposer des services ou des aides spécifiques lorsque cela se justifie.
- Permettre l'accès aux droits légaux et extra légaux à la personne handicapée, notamment dans le cadre de la prestation de compensation.
- Informer et/ou orienter la personne handicapée et sa famille vers la prise en charge la mieux adaptée.

#### MISSION 2 : Mission d'accompagnement.

Elle s'adresse aux personnes handicapées adultes sur une base contractuelle et/ou en fonction d'objectifs de travail identifiés. Un projet individuel est élaboré avec la personne.

- Aider la personne handicapée dans la réalisation de son projet de vie, en mobilisant les aides adaptées afin de la promouvoir en recherchant la meilleure intégration.
- Soutenir la personne handicapée en veillant à prendre en compte une approche globale de la personne dans ses aspects sociaux, environnementaux, médicaux et économiques.
- Repérer et développer le potentiel de chacun pour le rendre acteur de son projet.

### II° NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES PAR LES MISSIONS 1 ET 2 DU SAVS

ANNEE	Nbre Pers. accueillies	Non connus du service	Mission 2	Mission 2	Mission 1	Mission 1	Mission 1
			Accomp. avec Conv.	D.I.A.	Accueil et/ou Suivi	PCH	Réorientation
2009	69	32	15	18	36	4	1

Remarque : PCH et Réorientation sont comptabilisées dans l'accueil.

#### LEGENDE DU TABLEAU

**Nbre de pers. accueillies** Nombre de personnes handicapées ayant bénéficié du SAVS durant cette période.

**Non connues du service** Nombre de personnes nouvelles s'adressant au service durant cette période.

#### MISSION 1

##### Accueil

Le nombre de personnes handicapées ayant bénéficiées d'une écoute, d'un conseil, ou d'une information durant cette période.

##### Suivi

3 rencontres minimum entre le travailleur social et la Personnes handicapée.

##### PCH

Le nombre d'évaluations sociales rédigées à la demande de la MDPH dans le cadre de la prestation de compensation.

##### Réorientation

Le nombre de personnes accueillies, puis orientées vers un autre service ou partenaire.

## MISSION 2

**Accomp.avec convention** Le nombre de personnes handicapées accompagnées ayant signées une convention d'accompagnement durant cette Période.

**Document Individuel d'accompagnement** Le nombre de personnes handicapées n'ayant pas signé de convention, mais pour lesquelles un document de prise en charge a été établi.

### III° STATISTIQUES PAR CANTON

Année	WINTZENHEIM				MUNSTER			
	Mission 2	Mission 1	PCH	Réorientation	Mission 2	Mission 1	PCH	Réorientation
2009	17	20	2	0	16	16	2	1

### DUREE DE L'ACCOMPAGNEMENT

	2006	2007	2008	2009
- D'UN AN	3			
1 AN	17	10	11	7
2 ANS		16	8	8
3 ANS			11	7
4 ANS				11
<b>TOTAL :</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>33</b>

Commentaire : Les chiffres démontrent le constat d'un accompagnement sur la durée.

### IV° PROFIL SPECIFIQUE DU PUBLIC ACCOMPAGNE : MISSION 2

#### REPARTITION DE LA POPULATION PAR AGE/SEXE DANS LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

TRANCHES D'AGE	- DE 25 ANS	26-35 ANS	36-45 ANS	46-55 ANS	56 ANS ET +	TOTAL
FEMMES	0	3	2	7	2	14
HOMMES	4	6	2	5	2	19
TOTAL	4	9	4	12	4	33

## SITUATION FAMILIALE \*

	Nbre de personnes
Célibataire	24
Marié(e) / Vie maritale	6
Veuf(ve)	1
Divorcé(e) /Séparé(e)	2
Nbre de personnes ayant des enfants à charge	6

\* peut comporter des doubles comptes

## ACTIVITE PROFESSIONNELLE

	Nbre de personnes
Activité en milieu ordinaire	6
Activité en entreprise adaptée	2
Activité en établissement et service d'aide par le travail	3
En recherche d'emploi	1
Aucune activité professionnelle	21

## PRISE EN CHARGE AUTRES

	Nbre de personnes
ACCUEIL DE JOUR	3
HOPITAL DE JOUR	1
CATTP	2
AUTRE	8

Commentaire : Une majorité des personnes accompagnées souffre d'isolement, d'où notre volonté de développer les actions collectives favorisant le lien social.

## TYPE DE DEFICIENCE ET/OU PATHOLOGIE \*

	Nbre de personnes
INTELLECTUELLE	21
MOTRICE	3
ASSOCIEE	0
VISUELLE	0
AUDITIVE	0
POLYHANDICAP	1
TROUBLES PSYCHIATRIQUES	12
AUTRE PATHOLOGIE	4

\* peut comporter des doubles comptes

Commentaire : 36,4 % de la population accompagnée est concernée par des troubles psychiatriques, cette hausse significative est à mettre en lien avec la volonté du service de développer des partenariats avec le secteur psychiatrique.

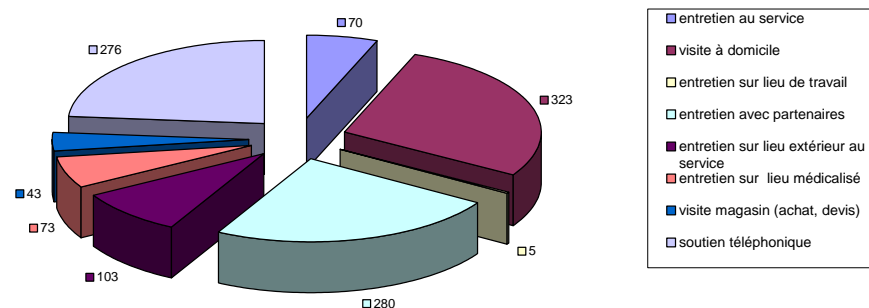
## PROTECTION DU MAJEUR

	NOMBRE
NON CONCERNE	16
TUTELLE	9
CURATELLE	1
CURATELLE RENFORCEE	7
TOTAL :	33

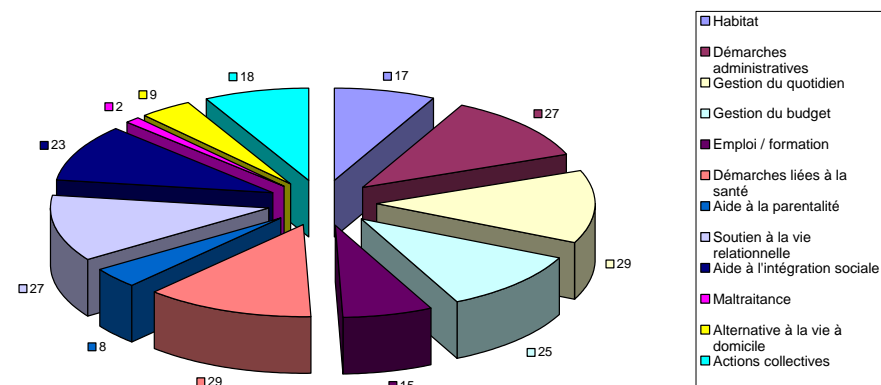
Commentaire général concernant l'évolution du profil des bénéficiaires :

Le profil des personnes en ce qui concerne l'âge, la situation familiale, l'activité professionnelle et autres prises en charge, connaît peut de changements. Par contre, les chiffres observés d'une année sur l'autre sur le type de déficience et/ou pathologie font apparaître une évolution importante des troubles psychiatriques. Les troubles de santé et le nombre d'hospitalisations sont également en forte hausse. Les personnes accompagnées nous sollicitent sur un large panel de domaines d'intervention pour répondre à leur projet de vie.

## V° NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT

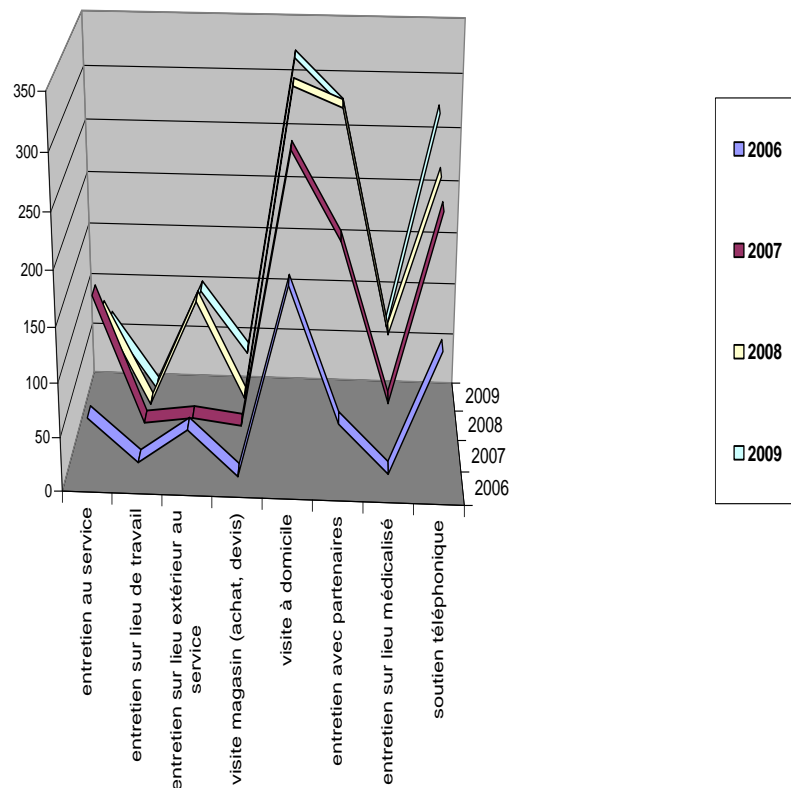


## VI DOMAINES D'INTERVENTION POUR LES 33 PERSONNES ACCOMPAGNEES



Commentaire : Les actions collectives ont connues un essor particulièrement Important, 18 personnes sur les 33 accompagnées ont participé à ces actions collectives au nombre de 7 sur l'année.

## COMPARATIF DE LA NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT 2006-2007-2008-2009



Commentaire : On constate une hausse constante et significative du nombre d'entretien quelque soit leur nature, mais également une régularité dans les types d'entretien.

## VII° RELATIONS PARTENARIALES

Dans le cadre de l'accompagnement, le SAVS coordonne les interventions dans les différents domaines d'activité, pour cela il sollicite un réseau de partenaires très diversifié.

## SOLLICITATIONS PARTENARIALES

	NBRE DE PERSONNES CONCERNEES
NON CONCERNEES	5
SERVICES ADMINISTRATIFS	10
ETABLISSEMENTS BANCAIRES OU FINANCIERS	3
SERVICES MEDICAUX	11
PROFESSIONNELS DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	9
SERVICES PARAMEDICAUX	4
PROFESSIONNELS DU LOGEMENT ET BAILLEURS PRIVES ET PUBLICS	5
SERVICE D'AIDE A DOMICILE PROFESSIONNEL	10
PROFESSIONNELS DE LA JUSTICE ET DU DROIT	1
SERVICES SOCIAUX	7
PROFESSIONNELS DE LA CULTURE ET DES LOISIRS	5
SERVICE DES TUTELLE	12
AUTRES	9

## TRAVAIL EN RESEAU

Le SAVS a participé au groupe de travail sur l'élaboration des statistiques des SAVS avec l'OHRAS, la MDPH et un représentant de chaque SAVS. L'objet des rencontres était la déclinaison des domaines d'intervention croisés avec le listing des actes professionnels pour la constitution et la réalisation d'un support informatique pour la grille d'évaluation de l'accompagnement individuel.

Le SAVS s'est engagé sur la réflexion d'un groupe de travail sur la maltraitance et les adultes vulnérables. L'objectif était la préparation et l'organisation de la journée de réflexion des SAVS du mois de novembre sur le thème précité.

Le travail de concertation avec l'ensemble des SAVS est orchestré par la MDPH et se traduit par des réunions d'encadrement et des réunions avec les professionnels du terrain. L'objectif est l'articulation entre les SAVS ainsi que la cohérence du service rendu sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de sous groupes du PRAPS (Programme d'Accès Régional à la Prévention et aux Soins) le SAVS a participé au travail concernant la création d'un « Bistrot Solidaire » et également aux rencontres TSNH (Travailleurs Sociaux Nord Handicap).

Sur MUNSTER, en partenariat avec d'autres services sociaux, et des particuliers un projet de création d'un réseau d'entraide par l'échange est à l'étude.

## VIII L'EQUIPE DU SAVS ET LES ACTIONS DE FORMATIONS

Personnel	Nombre ETP
Directeur	0.10
Chef de Service	0.25
Secrétaire	1.00
Educatrice spécialisée	1.00
Assistante sociale	1.00
Agent d'entretien	0.10
TOTAL	3,45

Absence longue durée d'un travail social en accident de travail.  
Accueil d'un stagiaire E.S. en 3<sup>ème</sup> année (ISSM).

- 2 journées de formation « comptabilité CEGI » (2 personnes)
- journée de formation «La réforme de la protection des majeurs » (1 personne)
- journée MAIS « Services à la personne, quels partenariats ?... » (3 personnes)
- ½ journée formation recyclage « Sauveteur Secouriste du Travail » (l'équipe)
- 3 jours Colloque national MAIS « Isolement...Enfermement...Questions d'accompagnement » (3 personnes)
- journée de formation « Maladie mentale, santé mentale » (2 personnes)
- journée régionale MAIS « Vous avez dit partenaires... » (2 personnes)
- journée de formation « Pauf » (1 personne)
- formation CAFERUIS chef de service
- 3 demies journées de formation « Projet de service » avec le CREAI Alsace
- 2 journées formation «Vie affective et vie sexuelle » (2 personnes)

## IX° CONCLUSION

Contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées par un accompagnement adapté, telle est la mission première des SAVS ; le décret du 11 mars 2005 nous en a donné le cadre législatif.

Les prestations offertes sont déclinées au plus près des besoins des personnes, à leur domicile, au service ou dans tous les lieux où s'exercent leurs activités de vie.

La reconnaissance des personnes handicapées passe par la défense de leurs intérêts et de leurs droits dans la société.

En cela le SAVS de l'ARSEA a fait le choix de faciliter l'accès aux droits communs aux personnes handicapées en les accompagnant dans leurs démarches, pour qu'elles bénéficient de l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Cet engagement moral provient de notre volonté de reconnaître la place d'acteur et de citoyen à chaque personne quelque soit son handicap.

Depuis sa création en 2006, le SAVS 68 de l'ARSEA, a tenu compte des nombreuses modifications et suivi les réformes qui sont intervenues. Être au fait de ce qui se joue est un élément indispensable pour analyser les besoins d'évolution du service. Le cahier des charges des SAVS connaît sa 2<sup>ème</sup> réactualisation. L'évolution de la législation concernant la PCH (prestation de compensation) est constante. Cette prestation financée par le CG connaît une progression et un rythme de croissance soutenu. La montée en charge des demandes de prestations, avec l'ouverture des droits en direction des enfants et adolescents aura-t-elle un impact sur le service ?

La MDPH se prolonge au cœur des territoires par la mise en place de points d'accueil que sont les SAVS. Le SAVS 68 de l'ARSEA doit développer sa communication pour répondre à son rôle de point d'ancrage de la MDPH dans les territoires de proximité. Exemple : création d'outils de communication en direction des mairies, médecins, etc.... Ce rôle de point d'accueil nécessite un travail de partenariat. Lui aussi doit prendre de multiples formes, innover pour répondre aux besoins de travailler ensemble, et mettre en œuvre nos missions au service des personnes handicapées (tous les types de handicaps sans condition d'âge comme le préconise le schéma départemental 2009-2013).

Une réflexion prospective sur l'évolution des missions du service est à l'ordre du jour.

Depuis la nouvelle définition du handicap (11 février 2005) avec son élargissement en direction des personnes connaissant un handicap psychique, les SAVS en général et le nôtre, connaissent une montée en puissance des besoins d'accompagnement de ces personnes. De nouvelles compétences doivent être développées dans ce cadre. Il s'agit de repérer les besoins de ces bénéficiaires en matière de prestations de service et de définir un plan d'action pour les projets à réaliser. Il s'agira également d'évaluer les besoins en formation qui en découlent. La réflexion et la réactualisation du projet de service pour 2010 au regard de tous ces aspects confondus permettront une nouvelle dynamique pour l'équipe du SAVS.

## X PROJETS POUR 2010 :

- Participation au groupe de travail « grille évaluation du service » en partenariat avec l'OHRAS, la MDPH et le réseau des SAVS
- Elaboration d'une enquête de satisfaction
- Création d'une source de documentation professionnelle
- Participation aux journées Nationales et Régionales MAIS
- Réactualisation du Projet de Service du SAVS